République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Auxerre
EGLENY - COMMUNE

Procès-verbal

Le jeudi 23 juillet 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Micheline COUET.

Secrétaire de la séance : Chantal RICHARD-BETHRY

Présents : Micheline COUET, Didier BOURDETTE, Chantal RICHARD-BETHRY, Laurent MORET, Dominique FRENOIS, Michel SAUVAGET, Céline LIMPENS, Claire GOGLU, Virginie BRUN, Emilie CHABANNA.

Représentés : Thomas NASTORG représenté par Emilie CHABANNA

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

- Installation de volets à la mairie et à l'école : demande de subvention auprès

  - Du Conseil Départemental de l'Yonne : Villages Yonne +
  - De la Préfecture de l'Yonne : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

- Questions diverses.

Madame le Maire propose d'aborder les points suivants :

Manifestation de la Bibliothèque municipale – les Bib'nic :
Les bénévoles de la bibliothèque sont satisfaits du déroulement des « bib'nic » du mercredi 8 et 22 juillet 2026. Mme Céline Limpens, leur référente rappelle que le prochain se déroulera le mercredi 12 août 2026.

Entretien du fleurissement :
Monsieur Yohan VEY, agent communal, est en vacances du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026. Madame le Maire précise que cette année, l'agent communal ne sera pas remplacé pendant ses vacances pour ne pas impacter le budget de fonctionnement que ce coût supplémentaire représente

Pendant cette période, Mme Chantal Richard-Bethry, adjointe, assurera l'arrosage des fleurs avec l'eau de pluie collectée dans les cuves de récupération. A cet égard, elle s'interroge sur leur faible niveau de remplissage alors que les dernières pluies orageuses ont été denses. Madame le Maire sollicite une vérification de l'installation des cuves pour détecter d'éventuelles anomalies.

Entretien du Mille Club :
Madame Chantal Richard-Bethry a réalisé 5 états des lieux depuis les locataires du Week end du 30 et 31 mai et ceux du 13 et 14 juin ayant rencontré des problèmes d'évacuation des eaux usées de la cuisine, une société est intervenue pour nettoyer les canalisations.

Point sur le Sivos :
Monsieur Laurent Moret, Président du Sivos, informe de la remise de la médaille du travail (30 ans) à Régine…., agent du SIVOS remise lors du rituel « pot de fin d'année ».
Madame le Maire lui demande de dresser la projection de la rentrée scolaire selon les informations reçues lors du Conseil de Classe du 23 juin 2026.

Le nombre d'élèves prévu pour la rentrée de Septembre 2026 est en diminution. Cela est dû en partie par le nombre croissant de dérogations motivées par les différents systèmes garde que les parents privilégient.

Pour pallier cette situation qui fragilise le maintien de nos classes, le SIVOS a élargi les horaires de la garderie pour être plus en adéquation avec les attentes des parents et éviter ainsi que les élèves soient scolarisés dans d'autres communes.
En septembre, 22 élèves quittent la classe de CM2 d'Egleny pour intégrer le collège et le nombre d'enfants qui rentreront en maternelle est nettement inférieur. Fort de ce constat, une fermeture de classe se profile pour l'année 2027/2028.

Pour discuter de cette éventualité et du devenir de nos classes, l'Education Nationale a programmé une réunion avec les élus en septembre 2026 dans le cadre du projet national « école de demain ».

Il est exposé que les effets de la canicule de juin 2026 ont occasionné la fermeture d'Egleny et de Beauvoir pour 2 jours et celles de Parly pendant une semaine. Un plan canicule est en cours d'élaboration au niveau national ce qui permettra peut-être d'obtenir des subventions pour acquérir des climatiseurs. Monsieur Laurent Moret précise que le coût d'un climatiseur est d'environ 1000 €. En raison du volume de la classe d'Egleny, deux climatiseurs seraient nécessaires.

Travaux de la fontaine :
Les travaux de décapage de la fontaine ont été réalisés par la Société BTS Aérogommage qui ont révélés des fissures qui sont en cours de traitement par l'agent communal ce qui a exclu toute protection sur les parties métalliques pour éviter qu'elles ne rouillent. Une fois ces réparations achevées, la fontaine et les chérubins retrouveront leur beauté par une mise en peinture dont la couleur reste à définie. Pour cela une réflexion va être menée. La Société BTS Aérogommage nous a proposé d'aller voir une de ses réalisations sur la fontaine de Joigny.

Randonnée du SIVU :
Mme Claire Goglu en qualité de membre du Sivu indique que la marche du Sivu des belles vallées. a été annulée en raison de la canicule. Une réunion se tiendra en septembre pour fixer une nouvelle date

Organisation du Vide-greniers :
Madame le Maire explique que le Comité des Fêtes a déposé en mairie les demandes d'autorisation pour organiser le vide-greniers tant pour l'occupation du domaine public que pour l'ouverture d'un débit de boisson. Une prochaine réunion avec les membres du comité des fêtes se tiendra en mairie en présence de Madame le Maire et de Monsieur Didier Bourdette pour statuer sur obligations et les préconisations liées à la sécurité de cette manifestation.

Réfection des routes :
Monsieur Didier Bourdette, adjoint en charge des travaux de voirie, indique avoir reçu les offres chiffrées suite aux demandes devis auprès de plusieurs entreprises pour la réfection de portions de route situées en dehors du centre bourg dont : la route de Mormont en direction de St Maurice le Viel, la route en direction de Chauchoine jusqu'à la limite de commune avec Lindry. Une portion de cette route appartient pour moitié à la commune d'Egleny et de Lindry. Une convention financière entre les deux communes pourra être envisagée pour réaliser les travaux.

Les offres sont comprises entre 106 000 € et 136 000 € TTC pour des travaux à réaliser selon un plan pluriannuel sur 3 ans.
Monsieur Didier Bourdette stipule que le choix des travaux est fixé par 2 critères prioritaires : la fréquentation de passages de véhicules et la vétusté de la voie circulante.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Madame Emilie Chabanna vote contre le procès-verbal du 05 juin 2026 en argumentant que selon elle, il ne retranscrit pas fidèlement les propos, comporte des erreurs, des omissions, des inexactitudes et

émet à son encontre des jugements de valeur. Elle demande à nouveau que les débats soient enregistrés et précise que le droit d'enregistrement est confirmé par différentes jurisprudences.

Madame le Maire et plusieurs élus contredisent les points dont elle fait la lecture pour y répondre lors du prochain conseil.
Madame Le Maire questionne les membres du Conseil Municipal pour qu'ils se prononcent sur l'enregistrement des conseils municipaux. L'ensemble des membres présents s'y opposent afin d'éviter que des informations sorties de leur contexte soient mal utilisées ou à mauvais escient sur les réseaux sociaux comme ils ont pu le constater.

Le procès-verbal est approuvé par 9 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

2. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame le Maire explique que la Loi de finance 2026 fusionne la taxe sur les locaux vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1er janvier 2027 pour créer une taxe unique : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
La taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par délibération ne sera plus applicable et la commune ne percevra plus de recettes. Madame le Maire propose donc de prendre une délibération pour instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Objet : Délibération – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (N° DE_2026_019)

La loi de finance 2026 fusionne la taxe sur les locaux vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à compter du 1er janvier 2027 pour créer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Notre commune ayant institué par délibération la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants ne percevra plus de recettes à ce titre du fait de la fusion énoncée ci-dessus puisque la délibération ne sera plus applicable à compter du 1er janvier 2027.

Afin que la commune d'Egleny puisse donc bénéficier de cette nouvelle taxe (TVLH), Madame le Maire indique qu'une délibération devra être prise **avant le 1er octobre 2026** dont le taux devra être voté au plus tard le 15 avril 2027.

Cette nouvelle taxe a un but incitatif afin d'encourager les propriétaires de logements vacants à vendre ou à louer leur bien.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide par 9 Voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

- **Décide** d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

- **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.

Madame Emilie Chabanna demande le taux de cette taxe. Madame le Maire lui indique qu'il ne sera voté par le conseil municipal un peu avant le 15 avril 2027 et que cette taxe ne concernera que peu de propriétaires. Elle rappelle que la commune percevait déjà la taxe Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Monsieur Didier Bourdette précise que cette taxe pourra redynamiser le centre du village (Place du marché) en incitant les propriétaires à vendre leurs biens vacants .

3. Installation de volets à la mairie et à l'école : demande de subventions

Madame le Maire indique que des devis ont été demandés pour remplacer les volets actuels de la mairie et de l'école et précise que ce type de travaux peut être subventionné par le Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre du Pacte Territoire et par la Préfecture de l'Yonne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire propose de voter les deux délibérations suivantes :

a) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne

Objet : Délibération – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour les travaux de rénovation extérieure de la Mairie et de l'école dans le cadre du contrat de Pacte territoires (N° DE_2026_020)

Madame le Maire informe que dans le cadre du contrat Pacte Territoires 2022-2027, le Conseil Départemental 89 (CD89) a dédié un budget pour soutenir les projets des communes. Il s'agit du programme « Villages de l'Yonne + » qui prévoit de subventionner un unique dossier annuel à hauteur de 40 % sur la période de référence.

Madame le Maire précise que cette subvention est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des travaux subventionnables à hauteur de 30 % formalisés par une demande à déposer auprès de la Préfecture de l'Yonne.,

Pour cela, la commune d'Egleny a sollicité des devis pour des travaux de rénovation extérieure, soit le remplacement des volets de la mairie et de l'école.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de saisir cette opportunité proposée par le Conseil Départemental par son programme « Villages de l'Yonne + » pour solliciter une subvention de 40 % selon le prévisionnel ci-dessous, soit une subvention de 6 979,20 €

	Dépenses HT		%	**Recettes**
Volets de la Mairie	13 452,97	Subvention CD 89	40%	6 979,20
Volets de l'école	3 995,05	DETR	30%	5 234 ,41
		Autofinancement	30%	5 234, 41
	17 448,02			17 448,02

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **D'autoriser** Madame le maire à solliciter la subvention « Villages de l'Yonne + » auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour les travaux de rénovation extérieure de la mairie et de l'école
- **De valider** le plan de financement ci-dessus référencé,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

b) Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne

Objet : Délibération – Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (N° DE_2026_021)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux soit le remplacement des volets de la mairie et de l'école. Pour cela , la commune d'Egleny a sollicité des devis.

Madame le Maire précise que cette subvention est cumulable avec celle du Conseil Départemental 89 « Villages de l' Yonne + »

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		%	**Recettes**
Volets de la Mairie	13 452,97	Subvention CD 89	40%	6 979,20
Volets de l'école	3 995,05	DETR	30%	5 234 ,41
		Autofinancement	30%	5 234, 41
	17 448,02			17 448,02

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **D'autoriser** Madame le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **De valider** le plan de financement ci-dessus référencé,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

.

Monsieur Didier Bourdette précise que la société « A vos mesures » a été retenue parmi les 3 entreprises ayant adressé des devis pour les travaux de rénovation des volets des bâtiments communaux, travaux qui se déroulent sur 3 années et 3 sites : en 2025 les logements, en 2026 la Mairie et l'Ecole et en 2027 la salle Francette et la Bibliothèque

Il relève que des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables) obligatoires à l'identique des administrés ont été déposées et acceptées avec des prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France à savoir l'installation de volets battants bois. Le bois étant jugés contraignants pour l'entretien ce sont des volets roulants en aluminium qui ont été retenus.

4. Questions diverses

Requête de Monsieur Coulon Sébastien au Tribunal Administratif :

Madame le Maire demande à Madame Emilie Chabanna, compagne de Monsieur Coulon de ne pas participer au débat et de sortir de la salle du conseil, compte tenu de ses liens avec le requérant. Madame Emilie Chabanna quitte la salle du conseil municipal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la requête de Monsieur Coulon Sébastien auprès du Tribunal Administratif de Dijon aux fins d'obtenir l'annulation de l'arrêté du Maire n° AR_2026_028 du 5 mai 2026 portant création de places de stationnement Place du Marché.
Monsieur Coulon fait grief à l'arrêté :
- d'interdire le stationnement des véhicules en dehors des emplacements réservés à cet effet,
- de matérialiser des emplacements non réservés au stationnement sur la Place du Marché par des zébras, des bandes jaunes et des panneaux d'interdiction de stationnement.

Madame Claire Goglu et Monsieur Laurent Moret ont proposé leur expertise et rédigent actuellement un projet de mémoire en défense.

Madame le Maire rappelle que le carrefour constitué par la Rue de la Boucherie et la Place du Marché est accidentogène, plusieurs accidents ayant déjà eu lieu en raison du stationnement le long du bâtiment du Grain de Sel et de celui appartenant à M Coart. Il a été constaté que les véhicules qui stationnent le long des bâtiments masquent la visibilité des usagers provenant de la Rue de la Boucherie.

Madame le Maire explique que lors de la rédaction de l'arrêté, il a été tenu compte des riverains de la Place du Marché : particuliers et commerçant. Le stationnement étant devenu anarchique et dangereux, il était urgent d'organiser le stationnement sur cette Place. Cette nouvelle organisation a permis de créer deux places supplémentaires dont une PMR ce qui est important pour un commerce.

Madame le Maire précise que la Commune a fait appel à un commissaire de justice pour la réalisation d'un constat officiel à joindre au mémoire de défense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Micheline COUET,
Présidente de séance- Maire

Chantal RICHARD-BETHRY,
secrétaire de séance